

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00032

Numéro SIREN : 343 691 374

Nom ou dénomination : CHARIER T.P

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 3113

# CHARIER T.P.

Société par actions simplifiée au capital de 1 453 900 €  
87-89, Rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE  
SIREN 343 691 374 - RCS SAINT-NAZAIRE

F  
T  
CERTIFIÉ CONFORME  




## DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 MAI 2023



### Les soussignées :

- **CHARIER AVENIR S.A.S.**  
2 bis rue des Meuniers  
44220 COUËRON  
Représentée par Mme Emmanuelle CHARIER-ANEZOT-LALLEMAND, Présidente,  
Propriétaire de 5 actions
- **CHARIER S.A.S.**  
2 bis rue des Meuniers  
44220 COUËRON  
Représentée par M. Jean VIDAL, Président du Directoire,  
Propriétaire de 290 775 actions

Seules associées de CHARIER T.P. S.A.S.

/...

.../

### Preennent à l'unanimité, au moyen du présent acte sous seing privé, les décisions ordinaires relatives :

- AU REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE,
- AUX POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS.

#### PREMIÈRE DÉCISION - REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de **M. Paul BAZIREAU** de ses fonctions de Président, notifiée le 16 mai 2023, décide de nommer en qualité de nouveau Président :

La société **CHARIER**  
ayant son siège social : 2 bis rue des Meuniers à COUËRON [44220]  
Immatriculée SIREN 305 319 477 au R.C.S. de NANTES

représentée par **M. Jean VIDAL**  
Adresse professionnelle : 2 bis rue des Meuniers à COUËRON (44220)

Cette désignation est faite pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

**M. Jean VIDAL** a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice

#### DEUXIÈME DÉCISION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

/...

.../